



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-29368>

Département(s) de publication : **14, 61, 75, 94**

Annonce n° **26-29368**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-29271

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Agence publique pour l'immobilier de la justice

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18009225600023

Ville : LE KREMLIN-BICÊTRE

Code postal : 94270

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 14, 61, 75, 94

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Conception et réalisation de travaux de parachèvement et de remédiation aux frais et risques du Centre Pénitentiaire de CAEN IFS (14)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45400000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché public global sectoriel relatif à la conception et à la réalisation de travaux de parachèvement et de remédiation aux frais et risques du Centre Pénitentiaire de CAEN IFS (14)

Critères d'attribution : Jugement des offres Le candidat choisi comme attributaire du marché sera celui ayant soumis l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés suivants (la pondération est indiquée entre parenthèses) : 1. la valeur prix (40%) appréciée au regard du montant du prix global et forfaitaire mentionné dans l'acte d'engagement. 2. la valeur technique (55%), appréciée notamment au regard : a. De la qualité et de la pertinence des interventions (notamment travaux) proposées par le titulaire pour répondre aux exigences du programme et atteindre ses objectifs de performance telle qu'elle résulte du mémoire technique (30%) ; b. De la qualité et de la pertinence de l'organisation opérationnelle : notamment l'expérience professionnelle des intervenants affectés à l'exécution des missions ainsi que la répartition des tâches entre les différents intervenants, en tenant compte des contraintes, notamment du fait que le site est occupé telle qu'elle résulte du contenu du mémoire technique (20%) ; c. Du processus qualité mis en

place, et des moyens mis en œuvre pour y répondre (5%) ; 3. La part minimale de l'exécution du marché que le candidat s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans étant entendu que cette part ne peut être inférieure à 20% du montant du marché conformément aux articles L. 2171-8 et R. 2171-23 du Code de la commande publique (5%)

Section 4 - Motif de l'annulation

Consultation annulée dans l'immédiat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2026